



**COMMUNIQUE DE PRESSE N° 04/OLUCOME/06/2021 PORTANT DENONCIATION
DE L'ATTRIBUTION ILLEGALE DES MARCHES PUBLICS AVEC DES PERTES
ENORMES SUR L'ECONOMIE BURUNDAISE.**

«Le Président de la République du Burundi, Son Excellence Général Evariste Ndayishimiye, devrait accompagner ses excellents discours aux actes afin de faire cesser les comportements immoraux et non éthiques de certains hauts cadres de l'Etat qui veulent à tout prix s'enrichir aux dos des citoyens burundais!»

1. L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) avait dénoncé en 2010 l'attribution illégale du marché de production et de vente des passeports biométriques burundais à la société CONTEC GLOBAL India. Pour rappel, le Ministre en charge de la sécurité publique de l'époque, le Commissaire Chef Alain Guillaume Bunyoni, après l'attribution dudit marché, a fixé par l'Ordonnance Ministérielle n° 215/224 du 2 mars 2011 le prix du passeport ordinaire à 235 000 Fbu dont 100 000 Fbu de taxes et 135 000 Fbu qui devraient revenir officiellement à la société CONTEC GLOBAL Burundi. Selon les informations à la disposition de l'OLUCOME, depuis le 28 mai 2021 les dirigeants de la société CONTEC GLOBAL Burundi n'ont plus le droit d'entrer dans les enceintes de la PAFE où se trouvent leurs bureaux de service. En plus de cette interdiction, leurs véhicules de service, leurs passeports et leurs fonds se trouvant sur les comptes en banque auraient été confisqués. Selon toujours nos sources à la PAFE, la cause serait que les responsables de la société n'ont pas construit le bâtiment qui devait servir de siège de la PAFE et la modernisation du matériel de production des documents burundais de voyage.

2. Les employés (plus de 30 personnes) qui avaient signé les contrats avec la société CONTEC GLOBAL Burundi ne savent plus sur quel saint se vouer actuellement suite à cette situation de confusion. Ils ne savent pas si c'est la PAFE qui va continuer à les payer ou si leurs contrats seront résiliés purement et simplement. Sur ce, l'Observatoire demande au Commissaire Général de la PAFE, au Ministre en charge de la sécurité publique ainsi qu'au Président de la République d'être leurs protecteurs conformément aux lois burundaises. Bien plus, nos sources à la Police Spéciale de Roulage ne nous ont confirmés que le marché de production des permis de conduire a été attribué à cette même société sans aucune procédure légale.

3. Ces deux marchés attribués illégalement à la société CONTEC GLOBAL Burundi nous rappellent l'attribution illégale et en cascade des permis d'exploitation minière aux sociétés étrangères sans aucune procédure de transparence. Suite à ces tricheries consenties, toutes les sociétés qui ont eu les permis d'exploitation se trouvent actuellement dans une situation de confusion totale suite à une décision prise au plus haut sommet de l'Etat de suspendre toutes les conventions qui avaient été signées sous le règne de Côme Manirakiza, Ministre en charge des mines d'alors.

lp

L'OLUCOME avait dénoncé à maintes reprises l'octroi illégal des permis d'exploitation des gisements aux sociétés suivantes :

- a) Rainbow Mining Burundi-RBM qui exploite les Terres rares à GAKARA/Bujumbura depuis le 18 avril 2015 ;
- b) AMINCO qui exploite le Coltan à KABARORE/Kayanza depuis le 27 juin 2003 et Cassitérite à MUREHE/Kirundo depuis le 27 juin 2003 ;
- c) Burundi Mining and Metallurgy-BMM qui exploite le Nickel et minerais associés à MUSONGATI/Rutana depuis le 03 juin 2014 ;
- d) Tanganika Gold Mining Burundi-TMB qui exploite de l'Or et minerais associés à CIMBA/Cibitoke depuis le 29 décembre 2017 ;
- e) African Mining Limited qui exploite de l'Or à Muhwazi/Muyinga depuis le 08 août 2018 ;
- f) NTEGA Holding qui exploite le Coltan à Runyankezi /Kirundo depuis le 08 août 2018 ;
- g) MORGAN MINING qui exploite la Cassitérite, Coltan et Uranium à Kibuye Inaruzuru /Bubanza depuis le 13 mai 2015.

4. De ce constat, l'OLUCOME n'a cessé de poser les questions suivantes : Pourquoi ces gisements d'exploitation sont-ils attribués à ces sociétés sans les critères objectifs préétablis ? Comment se fait-il que le Gouvernement burundais décide d'acheter l'or produit au Burundi mais les fonds de cette rubrique dans la loi de finances ne cessent de diminuer tout en sachant que selon le rapport des experts des Nations Unies, 2000 kg d'or ont été vendus par le Burundi à Dubaï en 2018 au nom du Burundi ? Comment se fait-il que les sociétés ETAMCO, BTCE, BETUCO-PACIFIC ont eu illégalement le marché de construction d'un barrage hydroagricol de Kajeke n'en soient pas poursuivis pour détournement de plus de 13 milliards Fbu alors que le constat a été fait depuis 2019? Comment se fait-il que les 3 sociétés ont pris plus de 10 ans de travaux sans que le Gouvernement ne dise rien alors que les travaux devraient durer 3 ans pour un montant de 22 milliards Fbu ?

5. Le Président de la République vient encore une fois d'affirmer que l'ONATEL et la REGIDESO sont en train de tomber en faillite suite aux détournements qui s'y observent! Ce qui est vrai. Mais... Qu'est-ce qui manque pour que ces voleurs de la République soient traduits en justice? Le Ministre de la justice et le Procureur Général de la République n'ont-ils encore eu l'ordre de faire des enquêtes depuis que les plus hauts serviteurs ont donné des messages publics? Et l'auto-saisine du ministère public? Dans la même réunion avec les fonctionnaires de l'Etat burundais tenue avant hier à Ngozi, le Président de la République a confirmé que la dette publique atteint un niveau intenable suite aux détournements et fainéantisme des fonctionnaires et cadres de l'Etat. Ce que l'OLUCOME n'a cessé de dénoncer depuis nuit de temps! La question ici est de savoir pourquoi les serviteurs publics dénoncent seulement comme l'OLUCOME ! Qu'est-ce qui manque pour que les décisions soient prises ? En plus de ces dossiers qui ne figurent nulle part dans le budget de l'Etat, plus de 70% de 1.700 milliards de Fbu des charges budgétaires sont orientés aux marchés publics qui ont la destination finale les poches de ceux qui attribuent et exécutent ces marchés publics. Ce qui constitue de graves conséquences fâcheuses sur l'économie du Burundi dues à l'octroi illégal des marchés publics par des voies mafieuses. Suite entre

autres à ces détournements qui causent un manque criant des fonds, la dette intérieure qui était évaluée à 727, 373 milliards en 2014 est évaluée actuellement à 2. 851,240 milliards de Fbu en 2020. Au même moment, la dette extérieure qui était évaluée à 656, 563 milliards Fbu en 2014 est évaluée à 1. 035,965 milliards de Fbu. Ce qui constitue une bombe à retardement qui va freiner le développement des générations futures.

4. En tenant compte de tout ce qui précède et dans l'objectif de contribuer à la relance économique du Burundi, l'OLUCOME recommande au Gouvernement du Burundi ce qui suit :

- a. De commanditer un audit international indépendant en vue de dégager la responsabilité de tout un chacun ;
- b. D'effectuer une réforme profonde en matière d'attribution des marchés publics et dans le secteur minier tout en mettant en avant le pré établissement des critères objectifs ;
- c. De respecter la Convention des Nations Unies et la déclaration de politique en matière de lutte contre la corruption telles que ratifiées par le Gouvernement du Burundi ;
- d. De sanctionner en justice, les cadres et agents de l'Etat qui attribuent illégalement les marchés publics.

VIVE LE BURUNDI SANS LES SERVITEURS PUBLICS CORROMPUS, VIVE LA BONNE GOUVERNANCE

Fait à Bujumbura, le 17/06/2021

Pour l'OLUCOME

Gabriel RUFYIRI

Président

